Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

Aqua MarkerPen

Date de création/révision 29.06.17 Version : 2.0

produit: Ref.Nr.:

BDS001700\_2\_20170629 (FR)

Remplace: BDS001700\_20150106

# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

# 1.1. Identificateur de produit

Aqua MarkerPen

**Blanc** 

Vrac

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Peintures** 

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**CRC Industries Europe byba** Touwslagerstraat 1 9240 Zele

**Belgium** 

Tel.: +32(0)52/45.60.11 Fax.: +32(0)52/45.00.34 E-mail: hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Laurinkatu 57 A 23 B, 08100 Lohja	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTR. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

# SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du Aqua MarkerPen Date de création/révision 29.06.17 Version : 2.0

produit: Ref.Nr.:

BDS001700\_2\_20170629 (FR)

Remplace: BDS001700\_20150106

# Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Non-classifié Physique: Le classement est basé sur méthode de calcul. Santé: Non-classifié Le classement est basé sur méthode de calcul. Non-classifié Environnement: Le classement est basé sur méthode de calcul. Autres dangers : Contient:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Peut produire une réaction allergique.

Autres dangers: Non-classifié

# 2.2. Éléments d'étiquetage

# Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Aucun(e)

Informations additionnelles sur Contient:

les dangers:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Peut produire une réaction allergique.

### 2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

# SECTION 3: Composition/informations sur les composants

# 3.1. Substances

Non applicable.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
éthylène-glycol	01-2119456816-28	107- 21-1	203- 473-3	1-5	Acute Tox. 4	H302	А
1,2-benzisothiazol- 3(2H)-one	-	2634- 33-5	220- 120-9	<0.05	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1	H302,H315,H318,H317,H400	х
Explication des notes							
A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travai							
X : SCL (limites de concentration spécifiques)conformément à l'article 10 du règlement CLP n ° 1272/2008							

(\* Explication des phrases: chapitre 16)



produit:

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du Aqua MarkerPen

Date de création/révision 29.06.17 Version : 2.0

Ref.Nr.: BDS001700\_2\_20170629 (FR) Remplace: BDS001700\_20150106

# SECTION 4: Premiers secours

# 4.1. Description des premiers secours

Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup Contact avec les yeux :

d'eau pendant quelques minutes

Faire appel à un médecin si l'irritation persiste

Contact avec la peau : Laver au savon.

Faire appel à un médecin si l'irritation persiste

Inhalation: Air frais, tenir calme et au chaud.

Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent

Ingestion: Ne pas faire vomir en cas d'ingestion

Consulter un médecin

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoguer nausée, maux de tête et

étourdissements

Ingestion: Peut causer des troubles gastro-intestinaux

Peut déclencher une réaction allergique. Contact avec la peau:

Peut entraîner irritation.

Symptômes: rougeur, douleur.

Peut entraîner irritation. Contact avec les yeux :

Symptômes: rougeur, douleur.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

# SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

# 5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Forme des produits de décomposition dangereux CO,CO2

### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

# SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

Aqua MarkerPen

Date de création/révision 29.06.17 Version : 2.0

produit: Ref.Nr.:

BDS001700\_2\_20170629 (FR)

Remplace: BDS001700\_20150106

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition

Assurer une ventilation adéquate

Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières

Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

## 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

# SECTION 7: Manipulation et stockage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones ventilées

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Laver à fond après l'usage

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé

Conserver hors de la portée des enfants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Peintures

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

# Limites d'exposition :

Composants dangereux N° CAS méthode



# Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du Agua MarkerPen produit:

Date de création/révision 29.06.17 Version : 2.0

Ref.Nr.:

BDS001700\_2\_20170629 (FR)

Remplace: BDS001700 20150106

limites d'exposition professionnelle du CE:			
éthylène-glycol	107-21-1	VME	20 ppm
		VLE	40 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien		-	•
éthylène-glycol	107-21-1	VME	20 ppm
		VLE	40 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
éthylène-glycol	107-21-1	VME	26 mg/m3
		VLE	52 mg/m3
limites d'exposition professionnelle nationales, France		_	-
éthylène-glycol	107-21-1	VME	20 ppm
		VLE	40 ppm

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate

Protection individuelle: Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les

yeux lors de l'utilisation du produit

La bonne pratique d'utilisation du produit consiste à porter des gants et à

assurer une ventilation suffisante

Dans tous les cas, manipulez et utilisez le produit conformément aux normes

d'hygiène en vigueur dans l'industrie.

En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié. inhalation:

Respirateur équipé avec une cartouche de type ABEK combiné à un filtre à Protection respiratoire recommandée:

particules liquides et solides résitant à l'huile

If handled correctly skin exposure will be accidental. In such case the use of la peau et les mains :

disposable gloves should be sufficient provided they are changed immediately after a splash or spill may occur. If intentional contact is expected reusable gloves should be used with a breakthrough time greater than the total duration

of the product use.

Nitrile Gants recommandés:

les yeux : Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.

# SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : état physique : Liquide. couleur: Blanc.

odeur: Odeur caractéristique.

: Ha Non connu. Point/intervalle d'ébullition : > 100 °C > 100 °C Point d'éclair : Vitesse d'évaporation : Non connu. Limites d'explosion : limite Non connu. supérieure : limite inférieure : Non connu. Pression de vapeur : Non connu. Densité relative : Non connu.



# Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du Aqua MarkerPen Date de création/révision 29.06.17 Version : 2.0

produit: Ref.Nr.:

BDS001700\_2\_20170629 (FR)

Remplace: BDS001700\_20150106

Hydrosolubilité: Soluble dans l'eau

> 200 °C Auto-inflammabilité: Viscosité: Non connu.

#### 9.2. Autres informations

# SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

# 10.2. Stabilité chimique

Stable

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

# 10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

# **SECTION 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

toxicité aiguë:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
corrosion cutanée/irritation cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
lésions oculaires graves/irritation oculaire:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
sensibilisation respiratoire ou cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
mutagénicité sur les cellules germinales:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
cancérogénicité:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas



# Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

Aqua MarkerPen

Date de création/révision 29.06.17 Version : 2.0

produit: Ref.Nr.:

BDS001700\_2\_20170629 (FR)

Remplace: BDS001700\_20150106

toxicité pour la reproduction:	remplis compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
danger par aspiration	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

# Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation: L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et

étourdissements

Ingestion: Peut causer des troubles gastro-intestinaux

Contact avec la peau: Peut entraîner irritation.

Peut déclencher une réaction allergique.

Peut entraîner irritation. Contact avec les yeux :

# Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
éthylène-glycol	107-21-1	LD50 oral rat	> 2000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 2.5 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 10000 mg/kg

# SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Non-classifié

# Données ecotoxicologiques:

Pas de renseignements disponibles

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

Aqua MarkerPen

Date de création/révision 29.06.17 Version : 2.0

produit: Ref.Nr.:

BDS001700\_2\_20170629 (FR)

Remplace: BDS001700\_20150106

## 12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas de renseignements disponibles

# SECTION 13: Considérations relatives à l'éimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute

précaution d'usage.

Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnment, éliminer ce produit dans un

centre agréé de collecte des déchets.

Réglementations nationales : La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et

nationale

# SECTION 14: Informations relatives au transport

# 14.1. Numéro ONU

Numéro UN: Non classifié comme dangeureux pour le transport

# 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: Non applicable.

# 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: Non applicable.

ADR/RID - Code de classification: Non applicable.

# 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

# 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour

Non

l'environnement:

IMDG - Polluant marine

No



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

Aqua MarkerPen

Date de création/révision 29.06.17 Version : 2.0

produit: Ref.Nr.:

BDS001700\_2\_20170629 (FR)

Remplace: BDS001700\_20150106

IATA/ICAO - Dangereux pour

l'environnement:

Non

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG - Ems:

Non applicable.

# 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

# SECTION 15: Informations réglementaires

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

# SECTION 16: Autres informations

\*Explication des mentions de

danger:

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

REVISIONS DANS LE

CHAPITRE:

8.2. Contrôles de l'exposition

acronyms and synonyms: VME = valeurs limites de moyenne d'exposition

VLE = valeurs limites d?exposition (de court terme)

COV = composés organiques volatils PBT = persistant bioaccumulative toxic vPvB = very persitant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigenges de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

